



REPORTING FINANCIER BP Aura #44

30 Avril 2024

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| 1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE | 3 |
| 1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?.....</i> | <i>3</i> |
| 1.2. <i>Nos engagements.....</i> | <i>3</i> |
| 1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i> | <i>3</i> |
| 1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i> | <i>4</i> |
| 1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i> | <i>4</i> |
| 2. VISION D'ENSEMBLE | 5 |
| 3. L'EPARGNE COLLECTEE | 5 |
| 3.1. <i>Vision dynamique</i> | <i>5</i> |
| 3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i> | <i>6</i> |
| 4. LES CREDITS..... | 6 |
| 4.1. <i>Note méthodologique.....</i> | <i>6</i> |
| 4.2. <i>Vision dynamique</i> | <i>7</i> |
| 4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i> | <i>8</i> |
| 5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS..... | 9 |
| 5.1. <i>Le Ratio Brut.....</i> | <i>9</i> |
| 5.2. <i>Le Ratio Financier</i> | <i>10</i> |



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

500 millions !

C'est la barre franchie en avril 2024 par la BTE par BPAURA.

514 millions, plus exactement, de crédits accordés à la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques du territoire, particuliers, entreprises ou collectivités locales, depuis son lancement en septembre 2020.

514 millions pour la réduction des émissions de carbone et pour l'adaptation au dérèglement climatique.

514 millions pour des investissements de transition, permettant aux emprunteurs de disposer de logements, de véhicules et d'outils industriels moins polluants et plus respectueux de la planète.

514 millions pour une plus grande durabilité économique,

514 millions pour une plus grande confiance en l'avenir.

Pour toute l'équipe de la BTE par BPAURA, c'est une grande fierté : Celle d'avoir su mobiliser votre épargne pour réaliser ces financements, celle d'avoir tenu notre promesse d'utiliser votre épargne pour la transition énergétique de notre belle et chère région.

Encore merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

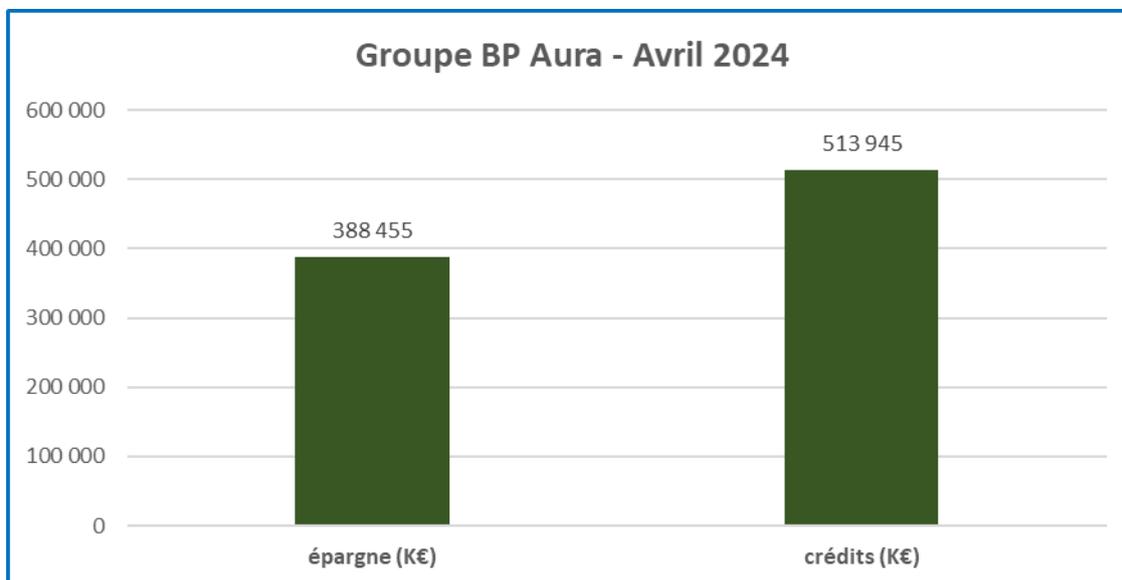
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

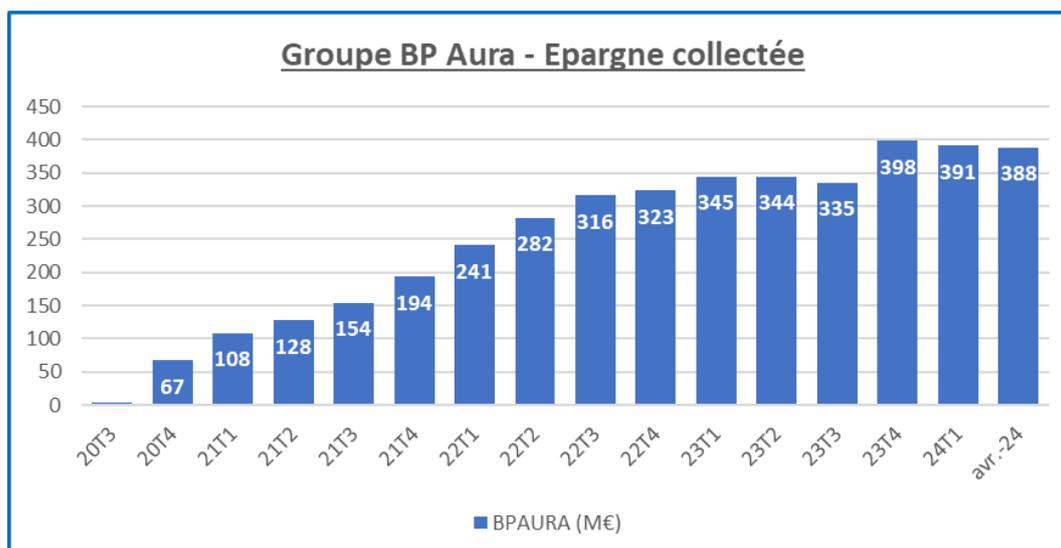
A fin avril 2024, l'épargne collectée s'est élevée à 388 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 514 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

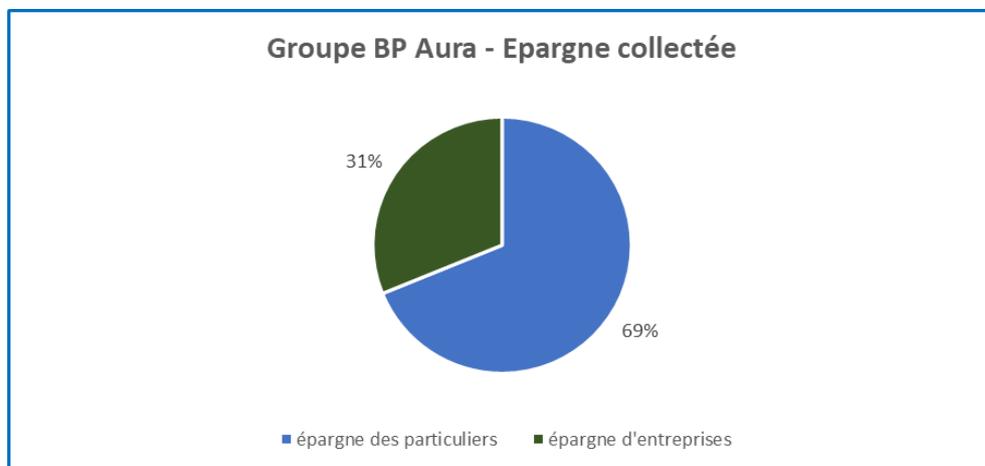
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 9 800, avec 9 858 épargnants ; en revanche les montants collectés continuent leur mouvement baissier avec 388 millions d'euros à fin avril 2024.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 69% et auprès d'entreprises pour 31%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers :

| | Cumul Epargne M-1 | Collecte du mois | Retraits | Cumul Epargne M |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| <i>Livret Transition Energétique</i> | 90 659 481 € | 4 510 396 € | -7 199 076 € | 87 970 801 € |
| <i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i> | 175 675 881 € | 9 394 037 € | -12 313 073 € | 172 756 845 € |
| <i>Livret Transition Energétique Association</i> | 5 207 663 € | 1 458 160 € | -683 500 € | 5 982 323 € |
| <i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i> | 688 205 € | 48 430 € | -34 818 € | 701 817 € |
| <i>Compte à Terme Transition Energétique</i> | 119 000 132 € | 2 048 026 € | -30 000 € | 121 018 158 € |
| TOTAL | 391 231 363 € | 17 459 049 € | -20 260 468 € | 388 429 944 € |

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

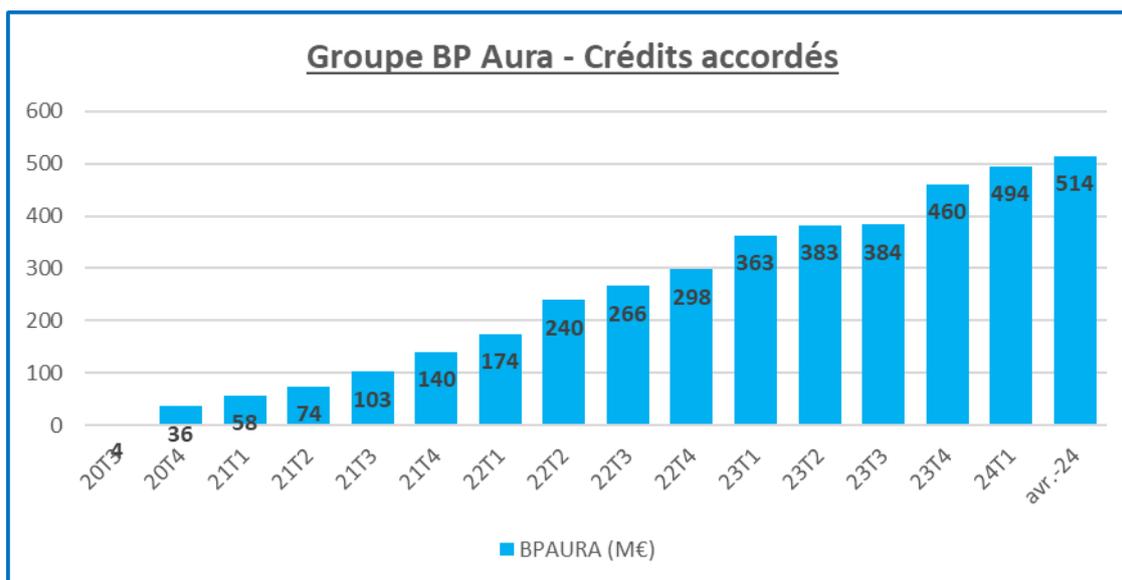
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

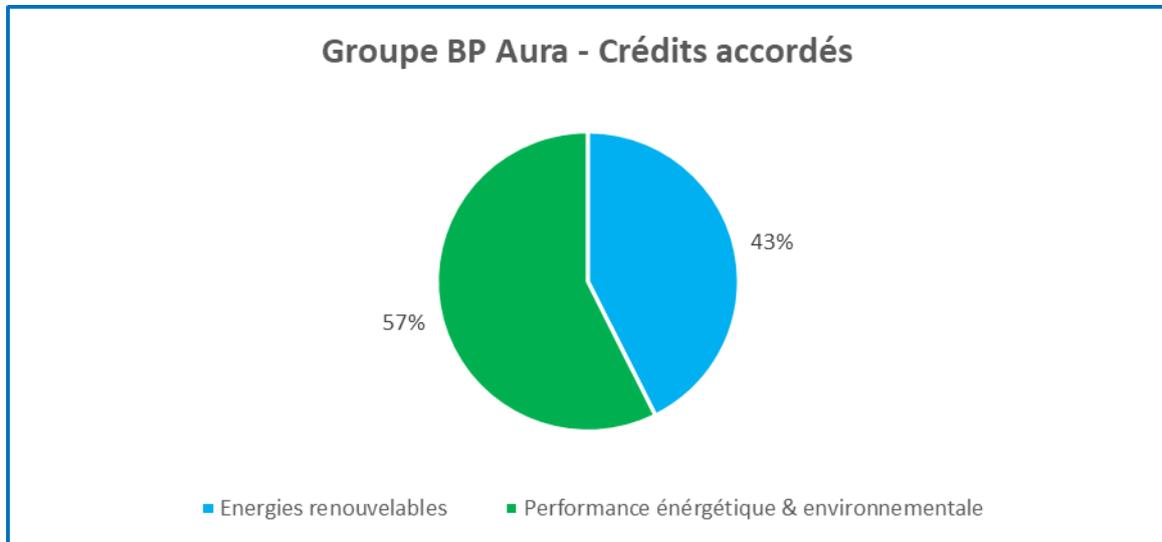
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



| | Cumul Crédits M-1 | Crédits accordés sur le mois | Remboursement du mois | Cumul Crédits M |
|--|----------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Energies renouvelables | 202 960 511 € | 17 395 912 € | -1 447 544 € | 218 908 879 € |
| Efficacité énergétique | 150 659 177 € | 3 705 160 € | -1 406 929 € | 152 957 408 € |
| Eco mobilité | 84 792 408 € | 4 308 218 € | -2 414 349 € | 86 686 277 € |
| Innovation | 23 439 784 € | 0 € | -130 945 € | 23 308 839 € |
| Investissement | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Prévention et maîtrise de la pollution | 12 859 437 | 0 € | -122 881 € | 12 736 556 € |
| Autres | 19 217 830 | 198 313 € | -68 977 € | 19 347 166 € |
| TOTAL | 493 929 147 € | 25 607 603 € | -5 591 625 € | 513 945 124 € |

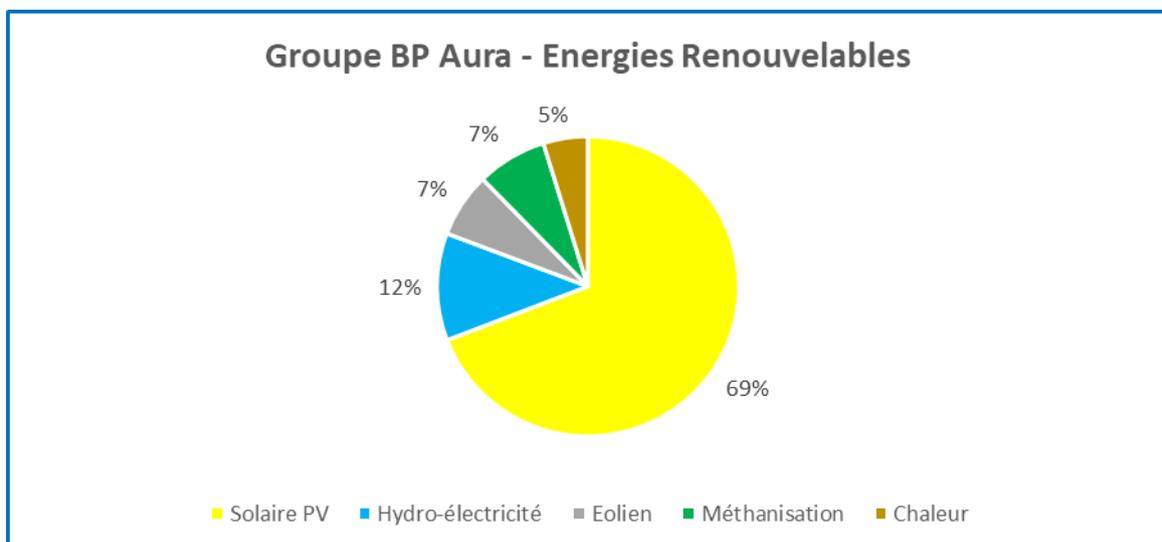
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 43% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moins consommation d'énergie), à 57%.

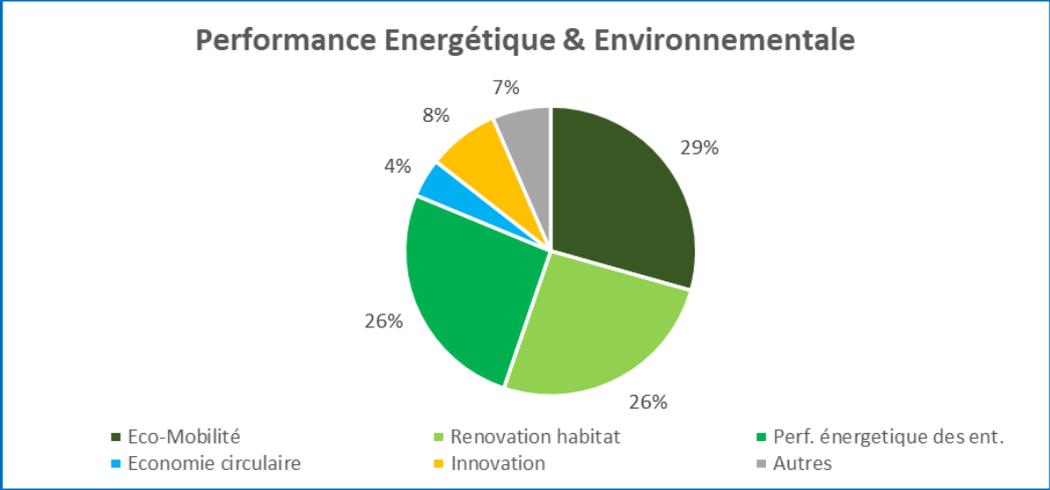


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 8 696 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 69% du montant des projets financés, contre 12% pour l'hydro-électricité, 7% pour les projets éoliens, 7% pour des projets de méthanisation, et 5% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (29%), rénovation énergétique (26%), performance énergétique des entreprises (26%), économie circulaire (4%) et innovation (8%).

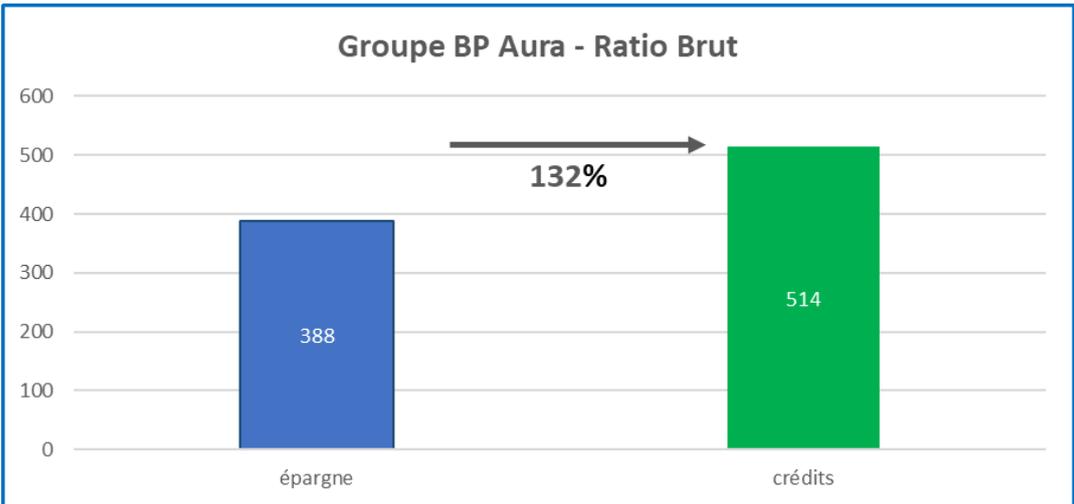


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CRÉDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 132% à fin avril 2024.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 97% à fin avril 2024. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

